

119

1502. May 19.

1) *Je. Hies et grane amie Monse emoussé piteusement de nosse bone me chex et bien ame barde de chambre
ordonnee cheveu de face Pour donz dieu et remonstree surmes chose de pav nonz qui touz en
principalement Le dieu et amercement de lamene confederation et alliance qui est entre vous
et nous que de nosse part nonz desirons entreveue sans aller au contraire. Et vous prions que
vous sachiez que et exorte et que les cheveu nonz dire de pav nonz selon et en confirmant
la charge que luy avons surce donnee Et qu'on demourant nonz employe de dieu pout reb
chose qui contrevient l'entendement de me d'innocent et confederation comme exortons
entamement que face. Et se chex et grane amie nonz prions. Dieu Le createur. Amen.
en sa tres sainte garde. Donec. B. Lope Le. 19. jour de may.*

Lords

2)

*Vener par la grace de dieu roy de France et de Pologne. Treschere et grandz
amys. allies et confederes. Vous pouvez assez juger. quelle est la grande et urgente necessite de nos affaires a l'occasion de la longueur des
gueres qui ont cydeuant afflige et affligent encore. me Royaume. Et comme nous pouons. nous trouuer grandement en arriere au fait
de nos finances. Desquelles ont este si fort espuisces par les susd. gueres. que sans l'ayde des princes potentatz et Republicques. qui ont cydeuant
monstree quelque affection a la conservation de ce Royaume. Il n'est pas a ceste heure en me puissance de pouvoir satisfaire aux grandes
sommes de deniers deus aux gens de guere estrangiers. que en faisant la paix. nous auons promis de leur faire payer. Et pource que par
beaucoup de bons et singuliers tesmoignages. nous auons cydeuant assez epprouue. quelle est l'extremite de l'indigence de ce Royaume. et
combien que vous en desirez la maintenance. Nous auons aussi epprouue. que a ce besong. qui est le plus grand. qui se soit jamais pue du
temps de nos predecesseurs Roys. et depuis la constitution de me Royaume. Nous debuons auoir recouru a vous. Comme a nos plus assurez
et parfaiz amis et allies. Et vous priez. ainsi que faisons. de toute me plus cordiale affection de nous soullon secours. par prest des
sommes de deniers. et de la caution dont vous requerra de me part le s^r de haultefort Consciller. et me conseil priue. et me Ambassadeur
pateuice. Les s^{rs} de la Reque. Qui sera Sing plaisir. duquel la memoire ne nous demourera pas seulement. Mais passera bien long
a nos successours. qui vous en sentiront une perpetuelle obligation. Vous priant de croire. ce que vous dira plus amplement surce.
de me part les s^{rs} de haultefort selon que nous le luy mandons. Et a tant nous supplirons le Createur. Treschere et grandz
amys allies et confederes. Quel vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript A Paris. Le. 19. jour de May. 1576.*

Carlost

A. D. 1502. — Brief Ludwigs XII. von Frankreich.
Freiburg (Schweiz), Staatsarchiv.

A. D. 1576. — Brief Heinrichs III. von Frankreich.
Freiburg (Schweiz), Staatsarchiv.